

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° DN731

présenté par  
Mme D'Intorni

-----

### ARTICLE 2

#### RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 17 par les mots:

« en coopération avec le Centre national d'études spatiales (CNES) et l'Agence spatiale européenne (ESA) ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser le caractère français et européen de nos ambitions spatiales. L'enjeu du spatial militaire ne peut se résoudre à dépasser ce champ de coopération afin d'éviter toute contrainte de coopération avec des États tiers. A ce titre, l'ambition spatiale française en matière militaire se doit d'être strictement liée à une production nationale ou européenne.